

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 12 décembre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe (à partir de la question 12), DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain (à partir de la question 3), COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DAGBERT Julien donne procuration à THELLIER David, SCAILLIEREZ Philippe donne procuration à GACQUERRE Olivier (jusqu'à la question 11), SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LEFEBVRE Nadine, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain (à partir de la question 3), CHRETIEN Bruno donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, DEPAEUW Didier donne procuration à COCQ Bertrand, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DUPONT Yves donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*LEMOINE Jacky, BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DUPONT Jean-Michel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno*

*Monsieur DEROUBAIX Hervé est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**12 décembre 2023**

**DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'APPEL A PROJETS "LA FABRIQUE DES TERRITOIRES" ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique  
Enjeu : Développer l'innovation technologique, territoriale et sociale. Coconstruire un écosystème d'innovation et une dynamique de start-up

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a investi à partir de septembre 2022, la mise en œuvre d'un laboratoire d'innovation territorial, via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui a permis la préfiguration de ce laboratoire grâce à une formation-action de 7 agents de l'agglomération.

Le laboratoire d'innovation vise à accompagner la montée à l'échelle de projets territoriaux innovants et/ou numériques, et la mise en place de dynamiques communes entre collectivités et acteurs territoriaux.

Il doit permettre aux agents de résoudre eux-mêmes, avec ou sans l'apport des acteurs du territoire, les problèmes de terrain identifiés en développant de nouvelles solutions et en utilisant de nouvelles méthodes de travail.

Celui-ci a pour objectif à terme de s'articuler d'une part avec les acteurs économiques locaux et d'autre part avec l'appui des dispositifs de soutien à l'innovation déjà en place, notamment l'Accélérateur Rev3 ou le Cluster Territoire Intelligent.

L'incubateur se base sur une méthodologie de projet qui consiste à accompagner les agents de la collectivité à trouver les premières solutions aux problèmes identifiés.

La méthodologie pensée pour le laboratoire de l'agglomération a été expérimenté auprès d'un groupe de 7 agents qui ont été formés et ont pu tester l'animation d'un temps de réflexion sur une problématique concrète.

Le laboratoire doit aussi permettre le financement des projets qui en nécessiteront le besoin (création d'applications numériques, expérimentations de solutions, mise en place d'une fresque du climat, etc.). Le coût de fonctionnement global de ce laboratoire a été estimé à 71 880 euros pour trois années de 2024 à 2026 soit 23 960 euros par an.

En 2023, afin d'encourager la création de tiers-lieux dans des zones fragiles sur le plan socio-économique, l'État lance une nouvelle vague de sélection à destination des territoires qui n'ont, à ce jour, aucun tiers-lieu labellisé « Fabrique de territoire ». Jusqu'à 80 projets dans des régions sans tiers-lieu labellisé recevront un soutien financier de 50 000 euros par projet.

Ce dispositif associe les acteurs locaux, afin que les décisions soient prises au plus près des territoires. La préfecture du Pas-de-Calais est chargée de sélectionner les projets pour notre territoire. L'objectif de cette démarche gouvernementale est de renforcer les tiers-lieux enracinés dans leurs territoires, fournissant des services de proximité à leurs habitants, contribuant au développement économique des régions.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 27 novembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le dépôt du dossier de candidature et de solliciter une subvention de 50 000 euros auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au titre de l'appel à projets « La Fabrique des Territoires ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** le dépôt du dossier de candidature de l'appel à projets « La Fabrique des Territoires »,

**SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais, relais local de l'Agence Nationale des Territoires au titre de l'appel à projets « La Fabrique des territoires » pour la période 2024 – 2026 et de signer toutes les pièces afférentes.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,



**DUBY Sophie**



**DUBY Sophie**